

Revue spécialisée

Psinfo

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

À la une : le non-recours aux prestations complémentaires

18 janvier 2024
À vos agendas !
Congrès national
sur la vieillesse

1/2023

Observatoire vieillesse

Rapport partiel et
conclusions sur le
non-recours aux PC.
Pages 2 à 5

L'importance du conseil

Les défis et les opportu-
nités de la consultation
pour Pro Senectute.
Pages 6 et 7

Du côté des caisses de compensation

L'information au
sujet des PC reste
primordiale.
Page 10



Alexander Widmer,
membre de la direction,
responsable Innovation &
Politique, Pro Senectute
Suisse

Les personnes qui ont droit aux prestations complémentaires (PC) n'en font pas toujours la demande. Pro Senectute en fait le constat au quotidien dans le cadre de ses consultations.

Pourquoi en est-il ainsi? C'est à cette question que l'étude de la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) apporte quelques premiers éléments de réponse. Dans ce numéro de Psinfo, nous présentons les résultats de cette étude sur l'ampleur probable du non-recours aux PC. L'étude relève qu'un certain nombre de personnes ignorent l'existence même des prestations complémentaires à l'AVS et qu'elles y auraient droit. D'autres trouvent que cela s'apparente à demander la charité. Vous trouverez dans ce Psinfo des interviews avec les auteurs de l'étude, ainsi qu'avec des représentants des caisses de compensation et des organisations de Pro Senectute qui relatent leurs expériences pratiques.

Que peut-on conclure de cette étude? D'une part, il faut continuer de briser le tabou autour des PC: elles font partie du premier pilier et, à ce titre, contribuent à assurer le minimum vital garanti par la Constitution pour les personnes âgées. D'autre part, il y a lieu d'améliorer les connaissances sur les PC en informant non seulement sur leur existence, mais aussi sur d'éventuels critères d'exclusion, comme la renonciation à la fortune.

Il ressort également de l'étude que les personnes ayant droit aux PC ont besoin d'aide pour procéder à la demande. Pro Senectute joue à cet égard un rôle important. Gratuite, notre consultation est à la disposition de l'ensemble des seniors, notamment lorsqu'il est question de leur situation financière.

Non-recours aux prestations complémentaires : état des lieux

Fait récurrent: des seniors ne demandent pas de prestations complémentaires alors qu'ils pourraient y prétendre sur la base des revenus qu'ils déclarent. C'est ce qui ressort d'une enquête représentative menée par la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW).

Eliane Müller et Tatjana Kistler, Pro Senectute Suisse

D'un point de vue purement arithmétique, davantage de personnes de plus de 65 ans vivant à leur domicile auraient droit à des prestations complémentaires (PC) à l'AVS. Elles pourraient faire une demande, mais ne perçoivent pas ces aides destinées à assurer leur minimum vital. Une partie de ces seniors ne recevraient pas de PC en raison d'une renonciation à la fortune ou d'une consommation excessive de celle-ci par le passé. D'autres ne les sollicitent pas, pour différentes raisons. C'est ce que mettent en évidence les résultats de l'étude de la ZHAW sur le non-recours aux PC.

Les femmes, les personnes veuves et les parents seuls plus touchés

Les résultats de l'étude de la ZHAW montrent que les femmes se retrouvent significativement plus souvent que les hommes dans une situation de non-recours aux PC. Ce phénomène peut notamment s'expliquer par la répartition des rôles au sein du couple et de la famille: en raison des conditions de vie de leur époque, les femmes âgées concernées se sont davantage consacrées aux enfants et au foyer, tandis que les hommes aujourd'hui retraités se sont plus penchés sur les questions financières et ont donc pu mieux se renseigner sur les possibilités de prévoyance vieillesse et les droits aux prestations d'assurance sociale. Cependant, en observant les groupes qui ne font pas valoir leur droit aux PC, on constate aussi l'effet « protecteur » du mariage: ainsi, chez les personnes retraitées mariées, on constate moins fréquemment le non-recours que chez les personnes retraitées célibataires. Pour les personnes divorcées, les parents ayant élevé leurs enfants seuls et les personnes veuves, le taux de non-recours est aussi plus élevé.

La formation et la nationalité : deux aspects déterminants

C'est le niveau de formation qui influe le plus sur le non-recours aux PC. Un peu plus d'un tiers des retraités qui n'ont jamais terminé l'école obligatoire ou n'ont pas fait d'études ensuite ne demandent aucune PC, alors qu'ils pourraient y avoir droit sur la base de leur situation et de leurs revenus. La part de retraités de nationalité étrangère à ne pas toucher ces aides est plus de deux fois supérieure à celle des retraités suisses.



L'entourage et les organisations: des intermédiaires essentiels

L'enquête réalisée a montré que l'entretien de liens avec un bon entourage et avec des organisations d'aide aux personnes âgées joue un rôle important dans les demandes de PC. En l'absence de contacts pouvant aider, l'accès à cette démarche se complexifie. Quatre éléments ont été mis en évidence pour expliquer le non-recours aux PC:

- **Méconnaissance:** les personnes concernées n'ont pas assez d'informations sur cette prestation de l'AVS.
- **Refus volontaire:** les personnes concernées s'abstiennent de déposer une demande, car cela requiert des efforts importants ou elles ne sont pas en mesure d'effectuer cette démarche.
- **Valeurs:** les personnes concernées refusent d'être un fardeau pour l'État ou de dépendre de l'argent des « autres ».
- **Honte et peur:** les personnes concernées ne veulent pas être stigmatisées en tant que bénéficiaires de PC ou, lorsqu'elles n'ont pas la nationalité suisse, craignent de perdre leur droit de séjour si elles les touchent.

Le rôle prépondérant de la localisation

En s'intéressant à la répartition géographique des non-bénéficiaires, on remarque que cette situation survient bien plus souvent chez les personnes vivant dans des communes rurales ou péri-urbaines. Cela peut s'expliquer par la peur d'être stigmatisé, le coût de la vie moins élevé ou la présence d'un réseau de soutien personnel. « Tous ces constats nous montrent à quel point les informations relatives aux prestations complémentaires revêtent encore une grande importance », souligne Alexander Widmer, membre de la direction de Pro Senectute Suisse. Avant d'ajouter: « L'ensemble des acteurs doivent collaborer pour atteindre le public concerné et l'aider en cas de besoin à remplir une demande de PC, par exemple dans le cadre d'une consultation so-

ciale auprès des 24 organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute. En outre, il est important d'informer suffisamment tôt sur les critères d'exclusion éventuels. Par exemple, une consommation excessive de la fortune ou une renonciation à la fortune peut entraîner une absence de droit aux PC. L'ancienneté de l'acte de renonciation n'a pas d'importance. »

PRO SENECTUTE

Observatoire

L'**Observatoire national de la vieillesse** de Pro Senectute Suisse est une enquête représentative menée auprès de la population de plus de 55 ans portant sur différents thèmes relatifs à la vieillesse, réalisée en collaboration avec la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW) et l'Université de Genève. Les résultats de l'étude de la ZHAW présentés ici sur le non-recours aux prestations complémentaires sont tirés d'une enquête menée auprès de 3300 personnes de plus de 65 ans vivant à leur domicile dans tout le pays, et qui ne résident donc pas en EMS. Elle a eu lieu entre juin et août 2022. Toutes les informations recueillies proviennent des déclarations personnelles des participants et non d'une analyse scientifique de données en matière de fiscalité et de patrimoine. Les données de l'enquête permettent de procéder à une estimation nationale de l'ampleur du groupe de personnes à l'âge de la retraite qui vivent dans la pauvreté parce qu'elles ne perçoivent pas de prestations sociales.



Rapports partiels de
l'Observatoire national
de la vieillesse :



« Pour la première fois, nous disposons de données nationales sur le non-recours aux prestations complémentaires »

Une nouvelle étude de la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) fournit pour la première fois des estimations à l'échelle nationale sur le non-recours aux prestations complémentaires à l'AVS. Dans cet entretien, l'auteur de l'étude et une experte de la question à la Haute école des sciences appliquées de Zurich expliquent les résultats les plus surprenants et les domaines où il est nécessaire d'agir du point de vue de la recherche.

Tatjana Kistler, de Pro Senectute Suisse, s'est entretenue avec Rainer Gabriel et Gisela Meier, de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW)

Quels résultats vous ont le plus surpris dans le cadre de l'analyse du non-recours aux PC ?

Rainer Gabriel : D'une part, le nombre considérable de personnes concernées par le problème et, d'autre part, l'importance évidente du non-recours aux PC comme facteur de pauvreté chez les seniors, laquelle est environ deux fois plus élevée que dans la population active.

Gisela Meier : Ce sont surtout les disparités cantonales qui m'ont surprise. Comme dans l'étude sur la pauvreté réalisée dans le cadre du premier rapport partiel de l'Observatoire vieillesse, elles sont encore une fois très marquées. Nous avons tenté à l'aide d'analyses supplémentaires d'expliquer pourquoi certains cantons sont plus frappés par ce phénomène, mais les résultats ne permettent pas de tirer de conclusions. Ils constituent toutefois une première référence intéressante pour les acteurs cantonaux.

Dans quelle mesure ces éléments font-ils progresser la recherche en Suisse ?

Gisela Meier : L'étude a comblé une lacune de taille : pour la première fois, des chiffres nationaux sont disponibles et montrent que le non-recours aux PC constitue un problème non négligeable pour la population à l'âge de la retraite. Il s'agit là d'une base importante pour un débat sur la politique sociale et pour de futurs projets de recherche.

Dans quels domaines vous semble-t-il primordial d'effectuer d'autres recherches ?

Gisela Meier : Nul ne conteste qu'aujourd'hui, en Suisse, une part notable de la population âgée vit dans la pauvreté. Nous ignorons encore comment ces personnes vont réellement : nous ne savons pas comment elles gèrent leur quotidien avec des moyens très modestes, quelles privations elles endurent et quelles en sont les conséquences. Il s'agit ici d'aller au-devant de ce public,

et d'acquérir des connaissances approfondies sur sa situation, ce qui est le propre de la recherche qualitative. Les données très limitées dont nous disposons sur le non-recours aux PC à l'âge de la retraite constituent pour moi une lacune de la recherche. Certes, notre étude sur la pauvreté nous a appris que le parcours éducatif et professionnel influe sur la situation économique après le départ à la retraite et qu'il y a une corrélation entre un niveau de formation peu élevé et le non-recours aux PC. Toutefois, on ne connaît pas encore clairement l'impact de ces corrélations sur les personnes concernées ni leur influence par exemple sur les stratégies de lutte. Si nous arrivons à faire un peu la lumière sur cette question, il sera plus aisé d'identifier les mesures pertinentes à adopter.

Vos résultats proviennent d'une enquête représentative. Comment les professionnels doivent-ils interpréter les conclusions obtenues ?

Rainer Gabriel : Il s'agit là d'un point important : nos évaluations reposent sur un sondage réalisé en ligne et par téléphone auprès d'un panel de bonne volonté. Mais il est possible que les informations données ne correspondent pas tout à fait à la réalité : une personne peut sous-estimer ses revenus par culpabilité, ou au contraire les surestimer par honte. Il se peut également que certains ne fournissent aucun renseignement car ils s'y connaissent trop peu, voire pas du tout, en matière de patrimoine – placements ou hypothèques.

« Les chercheurs restent tributaires des enquêtes pour avoir une idée de la situation. »

La Suisse, en raison de son fédéralisme marqué et, partant, de la grande liberté des cantons, ne dispose de données nationales

que dans quelques domaines. Dans d'autres pays comme la Suède, où les sources de données, appelées registres, sont centralisées, la situation est un peu plus confortable à cet égard. En tant que chercheurs, nous restons donc tributaires des enquêtes pour avoir une idée de la situation. Bien sûr, dans le cas du non-recours aux PC, l'aperçu n'est pas aussi précis qu'avec des données fiscales officielles. Mais il offre néanmoins un point de repère valable. Lorsque nous comparons nos résultats avec ceux des évaluations de la Confédération, nous constatons qu'ils sont tout à fait plausibles et cohérents par rapport aux connaissances existantes. Les éventuels effets de distorsion cités ne sont pas d'une importance telle qu'il faille remettre en question tous les résultats de notre enquête.

« Les organisations d'aide aux personnes âgées et d'autres interlocuteurs facilement accessibles jouent un rôle central dans l'information sur les droits aux PC. »

Quelles conclusions peut-on tirer concernant la honte et la stigmatisation sociales ?

Rainer Gabriel: Nos données confirment la fracture ville-campagne, montrée par Oliver Hümbelin, un collègue de la Haute école spécialisée bernoise, dans une étude menée dans le canton de Berne. Ce sont les petites communes rurales qui affichent la part la plus élevée de seniors ne sollicitant pas de PC. Selon Oliver Hümbelin, cela pourrait être lié à la stigmatisation sociale: la personne concernée a peur et honte que les gens du village aient vent de sa situation.

Les PC ne sont versées que sur demande. Selon vous, dans quelle mesure le processus/le formulaire de demande joue-t-il un rôle ?

Rainer Gabriel: Le fait que les PC ne soient pas versées automatiquement et qu'il faille en faire la demande peut expliquer le problème du non-recours. Certaines personnes ne sont peut-être même pas au courant de leur existence. Ou ont honte, ou décident sciemment de ne pas les solliciter. Ou encore se sentent dépassées par le formulaire de demande. Car il faut en effet constituer un dossier pour que la requête soit étudiée. Et la langue représente certainement un obstacle majeur pour les personnes qui la maîtrisent moins. Il se peut aussi que le jargon administratif pose problème.

Une situation difficile aussi pour les autorités...

Rainer Gabriel: C'est exact. Un échange de pratiques mené récemment m'a appris que les organismes concernés sont parfois confrontés à un dilemme: on souhaiterait évidemment que la procédure de demande soit aussi accessible que possible, mais il ne faut pas oublier que les prestations complémentaires sont un dispositif complexe, a fortiori depuis la dernière révision. Cela souligne encore une fois le rôle central des organisations d'aide aux personnes âgées comme Pro Senectute dans l'accompagnement et la simplification du processus de demande.

Gisela Meier: Avant de rejoindre la ZHAW, j'étais assistante sociale chez Pro Senectute. J'étais parfois désespérée devant le gigantesque travail administratif, surtout lorsqu'il fallait, en plus, se procurer des documents à l'étranger. La situation s'est également corsée pour moi quand j'ai eu à conseiller une personne qui venait de perdre son conjoint et se trouvait soudain confrontée à des formalités administratives impliquant des documents importants introuvables pour elle. Je suis favorable à un examen minutieux des demandes de PC et je suis convaincue que des automatismes ou l'échange d'informations nécessaires permettraient de développer certaines synergies. Tant que nous ne serons pas parvenus à ce résultat, je partage l'avis de mon collègue. Les organisations œuvrant pour les personnes âgées et d'autres points de contact facilement accessibles, comme le travail social de quartier, jouent un rôle central dans l'information sur les droits aux PC et l'assistance lors de l'inscription. Il ne faut toutefois pas oublier que l'État doit également assumer ses responsabilités à cet égard.

Portraits



Rainer Gabriel est socio-économiste.

Il est chargé de cours et chercheur au département de travail social de la ZHAW, où il s'occupe en particulier de la sécurité sociale à l'âge de la retraite.



Gisela Meier, assistante sociale, travaille comme collaboratrice scientifique au département de travail social de la ZHAW. Ses thèmes prioritaires sont la pauvreté et la vieillesse. Elle a récemment commencé son travail de sensibilisation à l'environnement des personnes âgées ne sollicitant pas les PC en Suisse.

« Les prestations complémentaires restent nécessaires »

Les 24 organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute conseillent sur toutes les questions liées à la vieillesse partout dans le pays. La plupart des consultations portent sur les finances et l'aide dans la demande de prestations complémentaires (PC). Compte tenu notamment du renchérissement, il est important pour les organisations d'attirer l'attention sur d'éventuels droits aux PC.

Tatjana Kistler, Pro Senectute Suisse

Chaque année, les 24 organisations cantonales et inter-cantonales de Pro Senectute conseillent gratuitement plus de 55 000 seniors. « La grande majorité des consultations portent sur des questions financières », déclare Patrick Bucher, directeur de Pro Senectute canton de Schaffhouse. « Ponctuellement, nos consultations ont lieu au domicile des seniors », indique Joël Goldstein, directeur de Pro Senectute canton de Genève. En effet, il précise qu'il est souvent essentiel de voir les conditions de vie des personnes âgées afin de pouvoir déterminer quel soutien il leur faut. Patrick Bucher ajoute : « Les services de visite ou de repas et le soutien administratif ouvrent des brèches. Ils nous permettent de voir s'il y a un autre problème et d'attirer l'attention sur le fait que nous pouvons apporter notre aide et sur la manière dont nous pouvons le faire. »

Identifier le vrai problème

Souvent, il ne s'agirait pas d'un problème financier. « Les raisons de ne pas demander de PC relevées par l'Observatoire de la vieillesse se retrouvent également dans nos consultations : la honte, la volonté de s'en sortir par soi-

même ou tout simplement le manque de connaissances sur ce soutien », explique Walid Douab, responsable de la consultation sociale à Pro Senectute canton de Genève. Ainsi, les 24 organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute s'efforcent de sensibiliser également aux thèmes financiers dans leur travail quotidien en fournissant des informations et des conseils.

« La communication se doit d'être simple et personnalisée, afin de montrer aux seniors leurs droits aux prestations des assurances sociales », ajoute Walid Douab. La volonté de la personne est toujours prioritaire : « Si elle est prête à discuter de ses finances, nous établissons ensemble un état des lieux, puis un budget, avant de clarifier un droit aux assurances sociales. Si nécessaire, nous l'aidons aussi à faire une demande de PC », explique Patrick Bucher.

Attirer l'attention sur les droits aux PC

C'est justement le taux de non-recours aux PC qui donne à réfléchir dans le canton de Genève : « Il est élevé. C'est dommage, d'autant plus que les PC atténueraient les problèmes matériels et veilleraient à ce que les besoins de base soient couverts », déclare Joël Goldstein. Face à l'augmentation du coût de la vie, Pro Senectute canton de Genève s'alarme. « La revalorisation des rentes AVS et PC ainsi que la participation de l'État aux coûts des primes d'assurance-maladie ne suffiront pas à endiguer les problèmes des seniors en situation de précarité », affirme Walid Douab. L'organisation prévoit donc une vaste campagne d'information dans les mois à venir et s'associe à d'autres acteurs du travail avec les personnes âgées. « Il est maintenant important d'atteindre toutes les personnes concernées. »

Patrick Bucher se projette encore plus loin, car selon lui, les divorces et le travail à temps partiel sont deux raisons pour lesquelles les PC restent importantes et nécessaires. Des retraités et retraitées ne sont toujours pas suffisamment couverts par les premier et deuxième piliers. « Nous faisons tout ce que nous pouvons pour conseiller et soutenir ces personnes », ajoute Patrick Bucher.



Pro Senectute conseille

Les 24 organisations cantonales et inter-cantonales de Pro Senectute conseillent les seniors et leurs proches :



www.prosenectute.ch/conseil

Vous trouverez ici l'organisation Pro Senectute de votre région :



www.prosenectute.ch/chez-vous



La rente et le revenu ne suffisent-ils plus pour vivre? Pro Senectute propose des entretiens de conseil confidentiels pour toutes les questions financières (photo Keystone-ats).

Portraits

Patrick Bucher travaille chez Pro Senectute canton de Schaffhouse depuis 2013, d'abord comme responsable du domaine social, puis comme co-directeur et, depuis 2016, comme directeur.



« L'entrée de mon père en EMS et la reprise de l'administration de ses rentes m'ont permis d'aborder la question de la vieillesse et l'ont rendue plus concrète pour moi », déclare Patrick Bucher. Il prédit un avenir positif pour cette organisation cantonale de Pro Senectute: « Pro Senectute canton de Schaffhouse repose sur des bases solides en termes de ressources humaines et de finances. De plus, des contrats de prestations avec la Confédération, le canton et les communes ont été mis en place; le moment est donc propice à un changement au sein de la direction. »

Joël Goldstein est directeur de Pro Senectute canton de Genève depuis 2016. Auparavant, il a passé 24 ans au sein de l'EMS Les Marronniers, d'abord en qualité d'assistant social, puis à partir de 1999 en tant que directeur. Pendant 10 ans, il a suivi et supervisé le



projet de construction d'un nouvel EMS de 63 lits. Disposant d'une solide formation (formation universitaire en gérontologie et formation d'assistant social), il a toujours œuvré pour garantir la dignité et la reconnaissance des personnes âgées. Il a quatre enfants et deux petites-filles.

Walid Douab est directeur de la Consultation sociale individuelle de Pro Senectute canton de Genève depuis mai 2021. Avant cela, il a exercé comme intervenant en protection de l'enfant au Service de protection des mineurs à Genève pendant 4 ans, comme assistant social et ensuite comme responsable



dans des centres sociaux régionaux dans le canton de Vaud pendant 5 ans. Au niveau formation, il possède un bachelor en travail social à la HETS de Genève. Il est également titulaire d'un bachelor en droit de l'université de Fribourg et d'un master en droit de l'université de Lausanne. « Dans mon quotidien, l'aspect de l'aide qui peut être apportée à l'ensemble des personnes précarisées et en difficulté est primordial », souligne Walid Douab.

« Il ne faut pas instaurer une bureaucratie dissuasive autour d'une bonne prestation sociale »

Les prestations complémentaires (PC) apportent un soutien lorsque les rentes et revenus ne couvrent pas le coût de la vie. Avec l'AVS ou l'AI, elles assurent le minimum vital. Leur taux de perception est stable depuis longtemps. Remplissent-elles leur objectif ? Réponse avec le conseiller national Andri Silberschmidt et l'expert en assurances sociales Jérôme Cosandey d'Avenir Suisse.

Entretien de Tatjana Kistler de Pro Senectute Suisse avec Jérôme Cosandey et Andri Silberschmidt

Le système des prestations complémentaires remplit-il son objectif ?

Jérôme Cosandey : Sur le principe, oui, comme le montre le taux de perception d'environ 12,5% très stable depuis longtemps. Le système reste sur ses rails, mais il faut nuancer ce chiffre élevé : la plupart des seniors bénéficiaires ont besoin des PC pour vivre en maison de retraite ou en EMS. Beaucoup viennent de la classe moyenne, mais une fois âgés, ils ne peuvent assumer seuls le coût de ces établissements. Il ne s'agit absolument pas d'un signe de pauvreté : cela reflète juste le mode de financement de notre système de santé. Pour d'autres, les PC constituent bel et bien une aide sociale à la retraite, mais plus accessible que l'aide sociale pour les personnes en âge d'exercer une activité professionnelle. Dans ce cas, les PC me semblent toujours assurer de façon ciblée le minimum vital en complément de la rente.

Andri Silberschmidt : Reste à savoir si leur montant est correct. On ne peut répondre à cette question qu'en

considérant l'ensemble du système de prévoyance. Pour faire court, si nous voulons réformer en profondeur et renforcer durablement notre 1^{er} pilier, l'AVS, nous devrions également octroyer les PC plus généreusement, c'est-à-dire relever les limites. Il est clair que cela nécessiterait un contre-financement, par exemple sous la forme d'un relèvement de l'âge de la retraite. Nous pourrions ainsi augmenter les PC pour celles et ceux qui en ont besoin.

Les débats actuels sur une 13^e rente AVS mensuelle se concentrent quant à eux sur la hausse des prestations du 1^{er} pilier.

Andri Silberschmidt : Ces discussions interprètent l'article de la Constitution fédérale relatif à l'AVS comme si le 1^{er} pilier était le seul à garantir le minimum vital à la retraite. Or cet article a été complété par celui sur les prestations complémentaires. À mes yeux, avancer que la rente AVS ne suffit pas au minimum vital est trop réducteur, c'est précisément pour cela que nous avons créé l'ingénieux système ciblé des PC. Si les initiateurs de ces débats ont réellement à cœur d'améliorer la vie des seniors, ils devraient agir là où le bât blesse, c'est-à-dire en se concentrant sur les personnes dont la situation financière ne leur permet pas de vivre dans la dignité. Par ailleurs, le fait que le taux de pauvreté avoisine 0% avec un 2^e pilier montre que nous devons suivre de près la réforme de la LPP afin d'améliorer le sort des futures générations de retraités.

Jérôme Cosandey : Cette orientation des PC vers les besoins est essentielle. En effet, un système social dans sa globalité ne peut jamais tout couvrir, mais les PC permettent d'aider de façon ciblée dans les situations où des revers de fortune conduisent les seniors à la pauvreté.

Le non-recours aux PC pose-t-il un problème ?

Jérôme Cosandey : Pour moi, il faut différencier les personnes qui ne souhaitent pas les solliciter de celles qui n'en ont pas connaissance. Si les PC sont trop peu connues, nous devons faire en sorte de mieux informer sur le sujet. Mais j'abandonnerais l'idée d'un versement automatique des PC dès que les critères sont remplis. Pour obtenir cette aide, il me semble nécessaire de prendre ses responsabilités et d'en exprimer la volonté.



Photo: Andreas Zimmermann

On pourrait toutefois envisager de fournir aux potentiels bénéficiaires des informations sur les PC dans les documents fiscaux.

Ne faudrait-il alors pas se poser la question de la difficulté d'accès aux demandes de PC compte tenu de la complexité des dispositions ?

Andri Silberschmidt: De manière générale, nous devons veiller à ce que l'accès aux autorités et aux prestations soit aussi simple que possible pour que tout le monde en bénéficie. Il ne faut pas instaurer une bureaucratie dissuasive autour d'une prestation sociale très ciblée qui décourage les gens de vérifier s'ils y ont droit. Si nous voulons maintenir les prestations complémentaires au sens strict, donc en complément à l'AVS, il faudra toujours en faire la demande. En effet, en Suisse, la transparence de la situation patrimoniale vis-à-vis de l'État n'est pas totale : l'État ne connaît pas automatiquement le montant des revenus individuels ou des rentes AVS et de caisse de pension via le calcul des impôts. La loi sur la protection des données est assez stricte, ce qui est positif, mais cela implique que les informations sont conservées auprès de différents services. Ainsi, si une personne âgée n'a pas de quoi vivre, elle doit adresser une demande de PC au canton. En outre, des organisations comme Pro Senectute prodiguent des conseils financiers et apportent leur aide, notamment pour cette demande. Dans tous les cas, il faut faire soi-même la démarche.

Depuis plusieurs années, les jeunes classent la prévoyance vieillesse parmi les grandes inquiétudes dans le Baromètre des préoccupations. Comment leur répondre ?

Jérôme Cosandey: Tout d'abord, il faut faire preuve de crédibilité : promettre un doublement des rentes AVS ne rassurera pas les jeunes, ils savent que cette méthode n'est pas tenable. Un débat honnête sur les structures et les mécanismes montrant notre capacité à nous réformer et à prendre des décisions renforcera bien plus la confiance. En outre, avoir un emploi reste la forme de prévoyance la plus judicieuse et la plus essentielle. Notre mission est de veiller à ce que le marché du travail offre un cadre favorable, à ce que la formation et la formation continue soient disponibles et à ce que l'économie prospère. C'est plus important que des promesses irréalistes.

Est-il nécessaire de sensibiliser davantage les jeunes ?

Andri Silberschmidt: Il est capital que tout le monde – et pas seulement les responsables politiques et les autorités – s'efforce réellement d'informer les citoyennes et citoyens et les jeunes sur le fonctionnement de notre État social, sur leurs droits au sein de ce système et sur leurs possibilités personnelles. Cela commence en



Photo Linda Pollari

montrant aux adolescents qu'épargner 100 francs tous les mois pour leurs vieux jours peut être très utile et se poursuit en expliquant aux personnes à l'âge de la retraite qui ne sollicitent pas les PC par méconnaissance qu'elles y ont droit. Informer une fois ne suffit pas : il faut en parler constamment et essayer de toucher les gens à chaque occasion et à chaque étape de la vie.

Portraits



Jérôme Cosandey est directeur romand d'Avenir Suisse depuis 2018 et responsable de recherche en politique sociale. Ses principaux domaines sont la prévoyance vieillesse, la politique de santé et le contrat entre les générations. Il est membre du Comité central d'Alzheimer Suisse.



Andri Silberschmidt est jeune entrepreneur et siège au Conseil national depuis 2019. Il est membre de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national. Outre la politique en matière de formation, ce Zurichois s'intéresse principalement à la prévoyance vieillesse : « Mon objectif est de rénover durablement nos institutions de prévoyance et d'en assurer le financement pour l'avenir. »

« Les générations futures auront moins de mal à déposer une demande de PC »

Quelles sont, selon les caisses de compensation cantonales, les raisons d'une non-perception de PC? Dans quelle mesure les services chargés de l'octroi considèrent-ils que les autorités ont le devoir d'informer sur l'examen du droit aux PC? Entretien avec Andreas Dummermuth, président de la Conférence des caisses cantonales de compensation et directeur de la caisse de compensation de Schwyz.

Tatjana Kistler, Pro Senectute Suisse

Pour vous, en tant que président de la Conférence des caisses cantonales de compensation, le non-recours aux prestations complémentaires (PC) en Suisse constitue-t-il un problème?

Andreas Dummermuth : Les futurs bénéficiaires de PC potentiels sont plus conscients des possibilités de financement et des droits pendant la retraite que les seniors actuels. Le sentiment de honte est aussi moins présent. Ce que je veux dire, c'est que les générations futures auront moins de mal à déposer une demande de PC. Actuellement, la honte pourrait davantage expliquer le non-recours que le niveau d'information et de connaissances.

Le phénomène du non-recours a-t-il plutôt augmenté ou diminué ces dernières années?

S'il existe une tendance au non-recours aux PC, elle tend à diminuer plutôt qu'à augmenter.

Conformément à l'art. 21 al. 3 LPC, les cantons ont l'obligation d'informer « les ayants droit potentiels de manière adéquate ». Comment cela se passe-t-il concrètement?

Les PC sont mentionnées à chaque décision pouvant donner lieu à un droit potentiel: rentes AVS, AI ou de survivants, indemnités journalières AI et allocations pour impotent. En outre, il est toujours fait mention des PC lors de l'envoi de l'attestation fiscale annuelle. Tel est aussi le cas lors des entretiens de conseil, par téléphone ou au guichet. Les caisses de compensation informent à diverses occasions, comme les cours de préparation à la retraite, les roadshows organisés spécialement à cet effet ou encore les salons. Souvent, les médias locaux ou les annonces jouent également un rôle important. Quant aux EMS, ils informent les résidents et résidentes ainsi que leurs familles sur les possibilités de financement à leur arrivée.

Les caisses de compensation sont-elles seules à effectuer ce travail de sensibilisation?



Photo: mard

On peut également mentionner nos partenaires, qu'il s'agisse des organisations « Pro » ou des communes, qui peuvent informer et orienter les personnes concernées.

Dans quelle mesure le formulaire de demande constitue-t-il un obstacle?

Pour examiner un droit aux PC, la caisse de compensation a besoin d'une vue d'ensemble complète de la situation personnelle et financière présente et passée, sur laquelle elle n'a pas, en soi, un droit de regard illimité. Cette démarche sous-entend de nombreuses questions personnelles, des clarifications et la transmission de documents. La compréhension du contexte de ces clarifications n'est pas toujours immédiate. De nombreux requérants et requérantes expriment leur mécontentement, car ils sont dépassés par la complexité de ces clarifications, souvent perçues comme des tracasseries. Elles sont toutefois indispensables.

Inégalités en Suisse: Almanach social 2023

Ed. Caritas, Lucerne, 2023.

En Suisse, 1 % de la population possède 45 % de toutes les richesses. Comment les ressources financières sont-elles redistribuées? Quelles conclusions peut-on en tirer pour l'équilibre de la société de demain? Oliver Hümbelin, chercheur en matière de pauvreté et enseignant à la Haute école spécialisée bernoise, donne un aperçu de la répartition des richesses et des mesures à prendre pour lutter contre les inégalités par le bas.



LIVES: art brut et parcours de vie

Coordination éditoriale: Pauline Mack et Catia Luperto, Lausanne: Éditions Antipodes, 2022.

Depuis 2004, l'enquête européenne SHARE suit des cohortes de personnes âgées de 50 ans et + en Europe afin d'analyser les interactions entre différentes dimensions: famille, relations sociales, travail et départ à la retraite, état de santé physique et mental, conditions de vie, etc. Les informations collectées dans le cadre de ce projet ont permis la réalisation de multiples recherches, beaucoup d'entre elles interdisciplinaires, dont une sélection est présentée de manière vulgarisée tout au long des vingt chapitres composant cet ouvrage.



Le défi de l'accompagnement des personnes âgées en institution

Alexandre Lambelet, Lausanne: Éditions HETSL, 2022.

L'accompagnement des personnes âgées en institution est un défi: pour les personnes âgées et pour les professionnel-le-s. Centré sur une lecture politique de l'accompagnement en institution, et rédigé comme un outil à destination des professionnel-le-s, ce livre discute aussi bien les dispositifs réglementaires et financiers, qui aujourd'hui cadrent ce travail, que les différents enjeux liés à l'entrée en relation avec des personnes âgées, en particulier lorsqu'elles souffrent de troubles cognitifs importants.



Écrire avant la nuit: quand la personne âgée écrit sur son enfance

Anne-Marie Merle-Béral, Rémy Puyuelo, Toulouse: Éditions érès, 2022.

Autour de souvenirs mis en récit, deux psychanalystes confrontés au grand âge portent un regard sur les processus psychiques mis en œuvre chez les personnes âgées écrivant sur leur enfance. Les auteurs réfléchissent à la nécessité intense qui anime la personne âgée pour se lancer dans cette quête de soi périlleuse qui lui permet d'affirmer son identité et sans doute de transmettre à ses descendants une cohésion véritable.



Sélection des titres effectuée par:

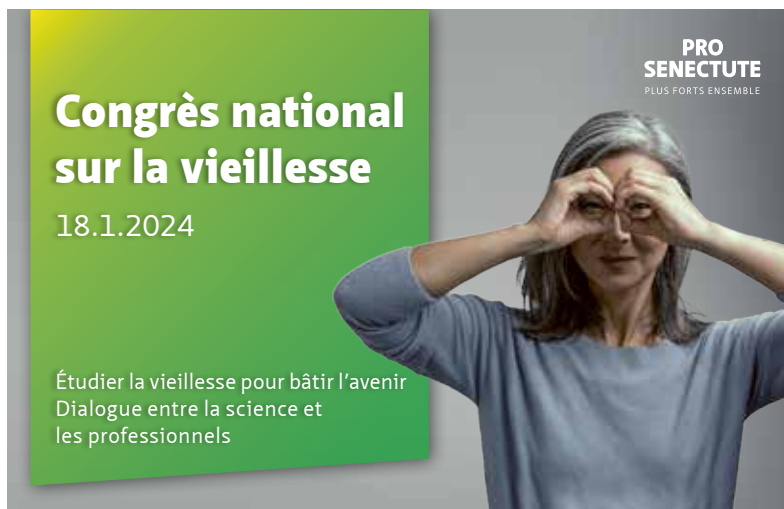
ZHAW Hochschulbibliothek

Site web: zhaw.ch/hsb/gerontologie

Téléphone: 058 934 75 00

E-mail: gerontologie.hsb@zhaw.ch

À vos agendas !



Premier Congrès national sur la vieillesse

Nous invitons les professionnels de la gérontologie le 18 janvier 2024 au Palais des Congrès de Bienne pour le premier Congrès national sur la vieillesse, placé sous la devise « Étudier la vieillesse pour bâtir l'avenir ».

Le premier Congrès national sur la vieillesse réunira les professionnels de la gérontologie à Bienne. Des exposés donneront un aperçu de l'état actuel de la recherche. Et avec une nouvelle étude, nous fournirons une orientation sur des questions spécifiques et présenterons des solutions pour la pratique. Dans le cadre de tables rondes, nous discuterons de questions actuelles concernant la recherche sur la vieillesse et les défis démographiques de la Suisse. « La recherche sur la vieillesse et le vieillissement en Suisse constitue un travail précieux, que nous voulons honorer et approfondir avec notre congrès », explique Alexander Widmer, membre de la direction de Pro Senectute Suisse. « Grâce à des intervenants passionnants, nous souhaitons offrir de nouvelles perspectives aux participantes et participants et, surtout, les inviter à partager leurs expériences », ajoute-t-il.

À vos agendas !

Réservez donc dès aujourd'hui la date du jeudi 18 janvier 2024. Vous trouverez le programme détaillé et le formulaire d'inscription à partir de juin 2023 sur : www.prosenectute.ch/congres-vieillesse

Impressum

Édition : Pro Senectute Suisse, Lavaterstrasse 60, case postale, 8027 Zurich, tél. 044 283 89 89, kommunikation@prosenectute.ch, www.prosenectute.ch

Rédaction et layout : Tatjana Kistler

Textes : Alexander Widmer, Eliane Müller, Tatjana Kistler

Traduction : Pro Senectute Suisse, CB Service SA

Impression : Gutenberg Druck AG

© Pro Senectute Suisse

En bref



Se former avec Pro Senectute

Fidèle au credo « La qualité au service des aînés », le programme de formation continue 2023 de Pro Senectute se veut axé sur la pratique. Le personnel et les bénévoles de Pro Senectute ainsi que les professionnels du domaine en général trouveront dans le programme 2023 des formations axées sur la pratique en « Gérontologie et conseil », « Communication et gestion » et « Reporting et demandes ». L'objectif est de transmettre des compétences sociales, professionnelles et méthodologiques.



Testament : ce qu'il faut savoir



À quoi dois-je faire attention pour que mon testament soit valable ? Quelles sont les contraintes en matière de succession ? Qu'est-ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2023 suite à la

révision du droit de succession ? Nous répondons à ces questions ainsi qu'à d'autres sur le testament. Vous pouvez télécharger gratuitement cette brochure sur notre site Web.

